

Liberté-Egalité-Fraternité

Département des Pyrénées-Orientales

Séance du CM -

Nombre de conseillers :

en exercice : 7 -sept-

Absent (proc) : 1 -un-

Absente : 1 -un-

convocation :

17 juin 2026

publication en une page

contrôle de légalité :

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-six à la séance
municipal de la commune de Coustouges se sont réunis dans la salle du conseil
municipal en séance publique, sous la présidence de M. PEDROT Patrick,
Maire de Coustouges.
Étaient présents outre le Maire sus nommé :
MM les conseillers municipaux : BALLU Pascal, VERDIER Christophe, MESA
TURO Ferran, PERROT Mathilde ;
Absente excusée ayant donné procuration : DAVIN Valérie proc à PEDROT
Patrick ;
Absente non excusée : VAN DER MEULEN Anne
A été nommé secrétaire : VERDIER Christophe
Les membres du Conseil Municipal de la commune de Coustouges, formant la
majorité des membres pour pouvoir valablement délibérer, sur l'objet suivant :

Objet : Recrutement d'un agent dans le cadre d'un Parcours Emploi Compétences (PEC) sous contrat à durée indéterminée

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code du travail, notamment ses articles L. 5134-19-1 et suivants relatifs au contrat unique d'insertion et au contrat d'accompagnement dans l'emploi ;

Vu l'article L. 5134-20 du Code du travail prévoyant que le contrat de travail associé à une convention individuelle de contrat d'accompagnement dans l'emploi peut être conclu pour une durée déterminée ou indéterminée ;

Vu les dispositions relatives au dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) ;

Considérant que la commune a recruté Mme Mathilde COULARD dans le cadre d'un Parcours Emploi Compétences sous la forme d'un contrat à durée déterminée conclu depuis le 1^{er} août 2024 ;

Considérant que l'agent exerce les fonctions d'agent technique polyvalent au sein du service technique de la commune ;

Considérant que l'évaluation du parcours professionnel de l'intéressée, son implication dans les missions confiées, son intégration au sein des services communaux ainsi que les compétences acquises durant l'exécution du contrat ont donné entière satisfaction ;

Considérant que les besoins du service sont pérennes et justifient le maintien de ces fonctions ;

Considérant qu'il convient de poursuivre le parcours d'insertion et de professionnalisation engagé en proposant à l'agent un contrat à durée indéterminée ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **DÉCIDE**

- D'autoriser le recrutement de Mme COULARD Mathilde dans le cadre d'un Parcours Emploi Compétences (PEC) sous la forme d'un contrat à durée indéterminée à compter du 1^{er} août 2026.
- L'intéressée exercera les fonctions d'Agent technique polyvalent au sein du service de la commune.
- La durée hebdomadaire de travail est fixée à 25 heures.

- La rémunération sera fixée sur la base du SMIC en vigueur, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.
- Monsieur le Maire est autorisé à accomplir toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tout document s'y rapportant, notamment la convention et le contrat de travail correspondants.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal ;

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, an que dessus

Patrick PEDROT, Maire de Coustouges

Les membres présents ont signé le registre des délibérations.

Copie certifiée conforme, faite en Mairie, le vingt-quatre juin deux mille vingt-six

